

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 14 (1976)
Heft: 66

Artikel: L'économie des pays du Benelux
Autor: Eichmann, Fredi
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-911271>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

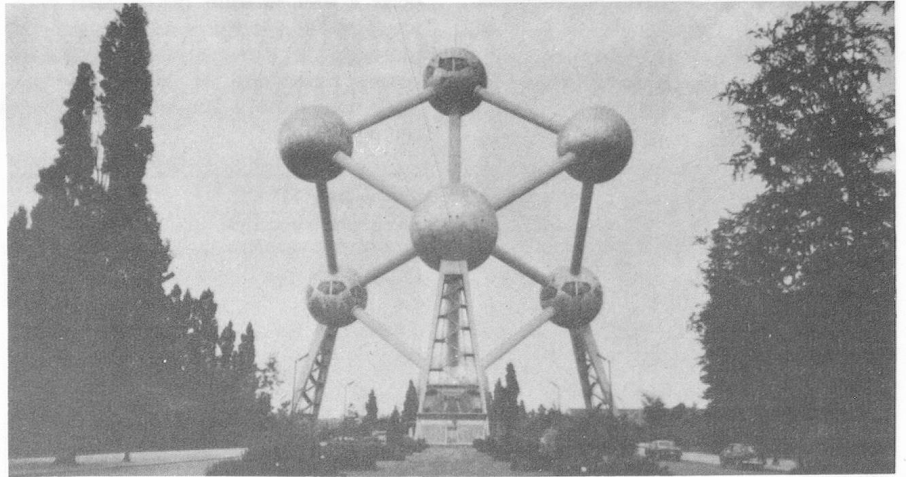
L'économie des pays du Benelux

Fredi Eichmann

En parlant du Benelux, on pense en général à la Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg dans leur entité. Mais en réalité il ne s'agit que d'une union économique réunissant ces trois Etats.

Quelques remarques à propos du Benelux

Aux termes de l'accord entré en vigueur en 1960, l'Union du Benelux a pour objectif de favoriser la croissance économique des Etats membres en harmonisant les politiques économiques des trois pays et en adoptant une politique étrangère commune. A l'inverse de la CEE, le Benelux tend à réaliser ses objectifs dans le domaine économique uniquement. Les origines de la fondation du Benelux remontent à la Seconde Guerre mondiale. Au début des années 40, les trois pays en question ont conclu une série de traités monétaires et douaniers. Ceux-ci n'ont cependant pas pu être respectés au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la situation de départ variant sensiblement d'un pays à l'autre. Ainsi les Pays-Bas ont été touchés beaucoup plus durement par le conflit armé que la Belgique et le Luxembourg. L'union douanière a été créée en 1948. Des accords sur une politique économique et sociale commune et sur la libéralisation des mouvements de capitaux ont suivi entre 1950 et 1954. Les économies des pays membres ont réagi différemment à la guerre de Corée tandis que les prix et les salaires évoluaient d'une manière disparate mettant par là même l'union douanière à rude épreuve. En 1956, l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) a reconnu le bloc économique formé par la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. Le traité décidant de la création de l'Union du Benelux a finalement été signé en 1958. Au-delà des dispositions commerciales et douanières, il prévoyait la liberté d'établissement et le libre exercice d'une activité économique pour les personnes domiciliées dans les pays du Benelux, de même que l'harmonisation des conditions de travail et des prestations sociales. L'Union du Benelux ne s'est pas faite d'un jour à l'autre. Aussi les structures de son organisation ont-elles grandi avec elle. Durant les années quarante, la destinée de l'union était entre les mains de trois comités qui se préoccupaient alors surtout de questions douanières et de problèmes liés aux échanges extérieurs. Du



Atomium, Bruxelles

Photo: Comet

fait de l'attribution de tâches complémentaires, le nombre des comités a été porté à huit, tandis qu'on constituait encore neuf comités spéciaux. Les présidents des comités font également partie du Conseil de l'union économique que président trois présidents, un par pays associé. Ce conseil exécute les décisions votées par le comité ministériel de l'Union économique et coordonne les travaux des comités et comités spéciaux. Le comité ministériel fonctionne dès lors comme instance suprême; ses décisions doivent être prises à l'unanimité.

En vue d'améliorer la communication entre les parlements et les gouvernements des Etats associés, un conseil interparlementaire a été formé en 1956. Les Pays-Bas et la Belgique y sont représentés avec 21 parlementaires chacun et le Luxembourg avec 7. Le travail de ce conseil dépasse parfois les objectifs que s'est fixé le Benelux, puisqu'il traite également de questions culturelles et de problèmes de politique étrangère.

Belgique

La situation géographique de la Belgique offre les conditions propices au développement économique du pays. Pays voisin de deux grands Etats industriels, la France et la République fédérale d'Allemagne, elle se trouve au bord de la mer du Nord ce qui lui permet d'utiliser une flotte commerciale importante, Anvers étant le deuxième port d'Europe. Avec une superficie de 30 515 km² la Belgique, tout comme les Pays-Bas, est plus petite que la Suisse. Mais elle compte environ 50% d'habitants en plus. Ainsi elle dispose d'une des plus importantes densités démographiques d'Europe. La ville de Bruxelles compte à elle seule plus d'un million de personnes. Dans les provinces du Nord on parle flamand, le français dans celles du Sud et l'allemand à la frontière allemande (0,6% de la population). L'actuel gouvernement de coalition sous Léo Tindemans, Premier ministre, est

formé par les sociaux-chrétiens, les libéraux et le Rassemblement wallon, un parti fédéraliste. Depuis la dernière guerre, la politique intérieure est dominée par les querelles linguistiques qui opposent Wallons et Flamands. Ces différends ont souvent provoqué des tensions à l'intérieur des grands partis politiques: les sociaux-chrétiens, les socialistes et les libéraux, le plus souvent au profit des partis fédéralistes, c'est-à-dire l'Union populaire flamande, le Front démocrate francophone et le Rassemblement wallon. Le gouvernement en place a également tenté de dénouer ces conflits en proposant des mesures de régionalisation; les amendements constitutionnels y relatifs sont certes en vigueur depuis plusieurs années mais on n'est pas parvenu à réunir la majorité des deux tiers nécessaire à faire adopter les dispositions légales. Le cabinet Tindemans a quelque peine à s'affirmer dans d'autres domaines également, car les partenaires de la coalition gouvernementale poursuivent des objectifs divergents et sollicitent de nouvelles prises de contact. Avant la récession, l'économie belge était en pleine possession de ses moyens, son PNB en termes réels s'accroissant à un rythme annuel situé entre 4% et 6,5% dans les années soixante-dix. A certains égards, ce pays est comparable à la Suisse, car outre le charbon il ne dispose pas de ressources naturelles notables. La Belgique, qui jouit d'une bonne infrastructure et où les coûts des salaires sont relativement bas en comparaison internationale, est devenue un centre attrayant pour les investisseurs étrangers. L'industrialisation est particulièrement poussée dans les régions du nord.

Bien que l'agriculture et la sylviculture n'occupent que le 5% de la population active, la production indigène de la Belgique permet de couvrir les 4/5 des besoins du pays en produits alimentaires. En raison de sa situation géographique, qui en fait la plaque tournante au cœur des grandes nations industrielles de l'Europe, on n'est guère surpris de voir que plus de la



Moulin néerlandais

Photo : Chambre néerlandaise du commerce

moitié de la population active travaille pour le secteur des services.

Les exportations occupent une place de choix dans l'activité économique du pays. Si la part des exportations de biens et de services au PNB a toujours été élevée, on est encore parvenu à l'accroître de 42% à plus de 50% entre 1969 et 1974. La République fédérale d'Allemagne et la France sont ses principaux partenaires commerciaux, absorbant chacun environ 20% des exportations belges.

La récession dont on aperçoit la fin a clairement mis en lumière les problèmes de l'économie belge. Divers signes d'avertissement auraient cependant déjà pu être perçus au cours des années 50. A l'époque, les prix et les salaires y augmentaient en effet plus rapidement qu'aux Pays-Bas. Manifestement, la croissance économique prononcée que le pays a connue depuis 1969 s'est répercutée, avec un certain décalage dans le temps, sur l'évolution des prix. Alors qu'en 1970 le taux d'inflation était encore de l'ordre de 4%, il a passé à 12,7% en 1974; 1975, année de récession, n'a enregistré aucun affaiblissement de la poussée des prix. Les autorités politico-économiques n'ont certes pas toujours su prendre à temps les mesures qu'il fallait, mais ils ne sont de loin pas les seuls responsables de cette évolution. En Belgique la plupart des salaires sont en effet liés au prix à la consommation par un mécanisme d'indexation, ce qui fait en quelque sorte de l'inflation un automatisme institutionnalisé.

Les augmentations de salaire atteignant 12 à 20% de 1970 à 1975, l'industrie d'exportation a perdu du terrain sur le plan de la compétitivité et la propension à l'investissement commence par ailleurs à s'en ressentir. Le chômage élevé, qui n'est pas uniquement consécutif à la récession, fait apparaître les problèmes de structure nés du contexte concurrentiel modifié. A la suite de l'inflation indomptée en 1975 et d'un déficit de la balance commerciale qui, comparativement à l'année précédente, est légèrement plus grand, le franc

belge a subi au cours des derniers mois une pression à la baisse qui a finalement provoqué la dissolution du «mini-serpent», c'est-à-dire le bloc monétaire belgo-néerlandais à l'intérieur du serpent communautaire.

Pays-Bas

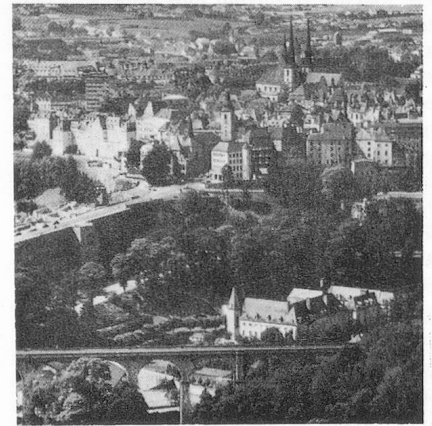
Avec une superficie de 33 779 km², les Pays-Bas sont légèrement plus grands que la Belgique. Au sein de l'Europe, ce pays a la plus forte densité démographique et abrite plus du double de la population helvétique. Tout comme la Belgique, les Pays-Bas sont une monarchie constitutionnelle. L'actuel gouvernement de M. Joop den Uyl est une coalition de centre-gauche entre l'aile gauche formée par les socialistes, les libéraux de gauche et les radicaux progressistes d'une part, et deux formations confessionnelles, le parti catholique populaire (KVP) et le parti calviniste anti-révolutionnaire (ARP). Cette coalition gouvernementale dont la formation a été très laborieuse s'est constituée en 1972/1973 seulement, après de longs mois de crise. Bien que les relations entre l'aile gauche et les deux alliés confessionnels soient demeurées tendues, elles n'ont malgré tout pas provoqué de crise gouvernementale, le KVP et l'ARP craignant en effet d'obtenir un mauvais score lors de nouvelles élections tombant dans une période qui leur serait peu favorable. Au vu des obstacles qui s'opposent à la formation d'une CDU néerlandaise – une alliance entre le KVP, l'ARP et l'Union chrétienne historique de l'opposition – il n'est guère vraisemblable que les socialistes se fassent évincer du gouvernement lors des prochaines élections, prévues pour l'automne 1976. Les Pays-Bas ont connu une rapide industrialisation depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

De 20% en 1947, la part de la population active occupée dans l'agriculture et, depuis lors, tombée à 7%. Ceci, pas plus que la densité démographique, n'ont empêché que les Pays-Bas restent un pays exportateur de produits alimentaires. Durant les années 50 et au début des années 60, le niveau des salaires qui ne progressait que modérément a été relativement bas, créant par là même un climat propice aux investissements. Les industries des produits pétroliers et chimiques et l'industrie du traitement des métaux se sont développées particulièrement rapidement. La présence des sociétés multinationales montre l'intérêt que les investisseurs étrangers témoignent aux Pays-Bas.

Les exportations jouent un grand rôle dans la prospérité de l'économie néerlandaise. En 1974, leur part au PNB était de 57%. La récession de 1975 a ramené ce taux à 53%. L'exemple des Pays-Bas illustre à l'évidence que les pays très fortement orientés vers le commerce extérieur ressentent très sensiblement, sur le plan de l'emploi, les effets liés à la récession.

Alors que la Belgique exporte ses biens et ses services à part égale vers la France et la République fédérale, les exportations des Pays-Bas portent davantage sur la République fédérale qui achète 30% de ses exportations. Les exportations de gaz naturel contribuent depuis de nombreuses années à l'excédent de la balance des paiements. En 1974, le pays a exporté environ 50% de sa production. La demande intérieure en énergie est couverte par le gaz naturel à raison de 51%. Un fait assombrit cependant l'évolution future de cette source d'énergie. Même si la production n'augmente plus d'une façon considérable, les réserves connues seront épuisées d'ici l'an 2000. Aussi d'aucuns préconisent-ils de ne plus reconduire les contrats de livraison conclus avec l'étranger. Pour les prochaines années déjà, on s'attend à une stagnation du volume des exportations de gaz naturel. Grâce à la hausse du prix de l'énergie, les effets positifs des exportations de gaz naturel et de l'économie d'importations d'énergie sur la balance des paiements pourraient néanmoins être aussi prononcés en 1985 qu'en 1975.

Sous prédominance socialiste, le gouvernement a fait du nivellement des revenus une de ses principales préoccupations. Les diverses mesures prévoient la fixation de salaires minimum, le remaniement des tarifs fiscaux et le renforcement des prestations sociales. Ces dernières sont financées à l'aide des recettes que l'Etat tire du gaz naturel et des contributions versées par employeurs et employés. Au cours



Luxembourg

Photo : Ambassade du Luxembourg

des années dernières, cela a entraîné un accroissement accéléré du coût de la main-d'œuvre en termes réels. Si entre 1953 et 1969 la hausse moyenne était encore de 5,1% par année, ce taux a progressé à 5,6% entre 1970 et 1975. Durant les dernières années, la hausse du revenu réel disponible des salariés était malgré tout plus faible qu'au cours de la période précédente, les impôts supplémentaires et les cotisations aux assurances sociales absorbant une part sensiblement plus grande.

En raison de la majoration continue du coût de la main-d'œuvre, certains secteurs de l'économie néerlandaise ont manifestement atteint les limites de la rentabilité. C'est pourquoi les Pays-Bas ont dû faire face au chômage avant même que la récession ne s'amorce. Au début de cette année, certaines personnalités du monde de l'économie ont souligné dans une lettre ouverte que seuls des investissements supplémentaires permettraient de créer les emplois nécessaires à la réduction du chômage, alors même que les stimulants sur le plan bénéficiaire manquaient d'après les industriels pour consentir à ces investissements. Le gouvernement ne semble pas avoir ignoré cet avertissement, prenant sans doute en compte que les recettes provenant du gaz naturel n'augmenteraient plus guère d'ici quelques années.

Luxembourg

Avec une superficie de 2586 km², le grand-duché de Luxembourg est légèrement plus petit que le canton du Tessin. Sa densité démographique est sensiblement plus faible que celle des deux autres pays du Benelux.

En 1919, la population du Luxembourg s'est prononcée en faveur du maintien de la monarchie constitutionnelle et d'une union douanière avec la France qui n'a cependant jamais abouti. Le pays a en revanche conclu une union économique et douanière avec la Belgique.

Pendant 55 ans et jusqu'en 1974, ce sont les chrétiens-sociaux qui formaient le gouvernement, soit seuls soit en coalition avec d'autres partis. Or depuis, le pays a sous M. Gaston Thorn, Premier ministre libéral, un gouvernement de centre gauche formé par une coalition stable des libéraux et des socialistes.

Petit Etat, le Luxembourg dépend dans une très large mesure des exportations. Au cours des années dernières, celles-ci entraînent pour plus de 4/5, dans le PNB. A cette dépendance conjoncturelle vis-à-vis de l'étranger, il faut ajouter l'absence de diversification sectorielle. La sidérurgie constituait en 1974 67% des produits exportés. Mais comme ce secteur a précisément essuyé le plus grave revers de production au cours de l'année dernière, le PNB a baissé de 7,7% par rapport à l'année précédente. D'après les statistiques, le chômage demeure néanmoins faible.

Tout comme en Belgique, la récession n'a pas provoqué de ralentissement de la poussée inflationniste au Luxembourg. La lutte contre l'érosion monétaire représente donc un problème prioritaire. Le secteur des services, et plus particulièrement les banques, a pris de l'importance au cours des dernières années. Mais en vue de réduire la fragilité de l'économie face aux fluctuations conjoncturelles, il devient impérieux de diversifier davantage les structures de l'économie luxembourgeoise.

Benelux: collaboration fructueuse de trois petits Etats

SBS - LE MOIS

Interview avec Guill Konsbruck

Président du Conseil d'administration de la Société de Banque Suisse (Luxembourg) S.A.



Les pays du Benelux connaissent d'expérience les problèmes des petits pays et se voient constamment confrontés à eux dans le cadre du Marché commun. Grâce à leur plus grande capacité d'adaptation et à leur activité dynamique, ils ont toutefois été en mesure de compenser cette infériorité de poids. Le Luxembourg est non seulement le plus petit Etat de la CEE, mais même au sein du Benelux, il est dépassé par les autres du point de vue de la grandeur. Son niveau de vie supérieur prouve néanmoins que le succès n'est pas une question de taille. Notre interlocuteur, G. Konsbruck, fait sans nul doute partie des personnalités qui ont le plus contribué au développement du pays. Dans les années difficiles qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, il a été ministre du ravitaillement, de l'agriculture et de l'économie et pendant près d'une génération, directeur général de la principale entreprise du pays, le groupe sidérurgique ARBED. Aujourd'hui, il met son expérience entre autres au service de notre banque. Il est président de la Société de Banque Suisse (Luxembourg) S.A. et membre de notre Conseil International.

En qualité de connaisseur éminent de l'industrie luxembourgeoise de l'acier, vous vous situez au cœur de l'économie nationale. Comment la forte dépendance du pays à l'égard de l'acier s'est-elle répercutée en période de récession ?

L'année qui vient de s'écouler a été sans aucun doute la plus sombre que l'économie luxembourgeoise ait connue depuis la Seconde Guerre mondiale. Après un léger

retard sur les autres pays industrialisés, la crise mondiale a heurté la plupart des secteurs industriels du pays et a atteint de plein fouet l'épine dorsale de notre économie, la sidérurgie. Aussi les conséquences de la récession sur les structures de notre appareil économique risquent-elles d'être extrêmement graves. En effet, les entreprises et en tête la sidérurgie ont essuyé des pertes souvent très sévères qui ont rongé en grande partie les réserves accumulées en vue des investissements futurs. D'autre part l'évolution des coûts salariaux en 1975 a renchéri le prix de revient de nos entreprises au point d'amoin-drir leur position concurrentielle, tant sur le marché intérieur que sur le marché de l'exportation. L'accroissement inquiétant des coûts salariaux constitue un problème structurel sérieux. Le risque de perte de compétitivité face à la concurrence étrangère est réel. Ainsi le taux de progression des salaires par unité produite a été pour le Luxembourg de 21,3% en 1974 et de 23,3% en 1975. Il dépassait ainsi considérablement le taux de variation en France, aux Pays-Bas, en Belgique et surtout en Allemagne où les taux en question se situaient pour 1974 à 8,9% et en 1975 à 8%. Le gain horaire brut de l'industrie manufacturière a été de 161,35 fr. lux. en avril 1975. Exprimé en francs luxembourgeois, il a été de 10% supérieur au gain horaire allemand, de 18% supérieur à celui de Belgique et a dépassé de 26% le salaire moyen des Pays-Bas. Vis-à-vis de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Italie, l'écart se creuse encore davantage et a été de respectivement 71%, 70% et 84% au cours du mois sous revue. Les répercussions de cet état de choses sur les résultats de l'économie luxembourgeoise pour l'année écoulée sont alarmantes. Avec un recul de 7,7% en volume du PIB (produit intérieur brut) le Luxembourg connaît la diminution de loin la plus forte de l'activité économique de l'ensemble des pays de la Communauté. L'effondrement de la demande étrangère s'est traduite par un recul de 22% de la production industrielle luxembourgeoise, dont les trois quarts doivent être écoulés sur les marchés étrangers. Pour la première fois la balance commerciale traditionnellement excédentaire accuse un déficit qui peut être évalué entre 5 et 6 mrd de fr. lux. Par contre et malgré une utilisation de la capacité de production réduite à quelque 60%, la sidérurgie a su éviter les licenciements et même le chômage partiel, assurant ainsi à son personnel une stabilité de l'emploi que la plupart de ses concurrents